

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 22 novembre 2021 à la salle du conseil située au 672, boulevard St-François à Lac-des-Écorces.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance ordinaire ce 22 novembre 2021 à 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Michelle Thomas	Conseillère
	Pascale Duquette	Conseillère
	Geneviève Brisebois	Conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Flamand.

Est également présente Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 19h et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2021-11-7950

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. **Ouverture de la séance et constatation du quorum**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux :**
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2021;
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
 - 5.1 Correspondance de M. Gilles Perrier et Mme Christine Bellefleur reçus le 28 octobre 2021;
 - 5.2 Lettre de remerciements du Comité des loisirs de Lac-des-Écorces reçue le 4 novembre 2021;
6. **Administration générale**
 - 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
 - 6.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022;
 - 6.3 Fermeture des services administratifs pour la période des Fêtes;
 - 6.4 Nomination d'un maire suppléant;
 - 6.5 Création des comités de travail locaux et assignation des responsabilités aux membres du conseil municipal;
 - 6.6 Nomination d'un représentant au sein du comité du bassin versant de la Rivière du Lièvre (COBALI);
 - 6.7 Nomination des membres du conseil au comité consultatif en environnement (CCE);
 - 6.8 Nomination des membres du conseil au comité consultatif en urbanisme (CCU);

- 6.9 Nomination des membres du conseil au comité intermunicipal des eaux;
- 6.10 Nomination des membres du conseil au comité du service de sécurité incendie de Rivière Kiamika;
- 6.11 Nomination d'un représentant et de son substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL);
- 6.12 Nomination d'un représentant et de son substitut au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces;
- 6.13 Nomination d'un élu responsable des questions des aînés (RQA) et de son substitut;
- 6.14 Nomination d'un élu responsable des questions de la famille et de son substitut;
- 6.15 Nomination des personnes autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces;
- 6.16 Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) version # 5 pour les années 2019-2023, comportant des coûts réalisés et des coûts prévus;
- 6.17 Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces;
- 6.18 Approbation du budget révisé 2021 du 20 octobre 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides – Ensemble immobilier # 2240 (Lac-des-Écorces);
- 6.19 Approbation des dépenses relatives au programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Labelle (PPA-CE) – Dossier 00030629-1-79078(15) – 2021-04-20-38 – Chemin du Tour-du-Lac-David-Nord;
- 6.20 Approbation des dépenses relatives au programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux – Dossier 00030653-1-79078(15) – 2021-04-20-39 – Chemin du Tour-du-Lac-David Nord;
- 6.21 Demande d'autorisation de tenir un barrage routier par les Chevaliers de Colomb, le 25 novembre 2021;
- 6.22 Autorisation d'acquérir un portable pour le maire;
- 6.23 Autorisation à la directrice générale de participer à une formation sur l'adoption de la Loi 49, offerte par l'ADMQ, le 30 novembre 2021;
- 6.24 Autorisation de transferts budgétaires;
- 6.25 Demande au ministère des Transports – Interventions en sécurité routière et diminution de la vitesse maximale sur la rue St-Joseph;
- 6.26 Acquisition d'un surfaceur et d'un traceur de piste de ski de fond;
- 6.27 Présentation et approbation des comptes payables;
- 7. Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
N/A
- 8. Travaux publics (voirie municipale)**
N/A
- 9. Hygiène du milieu (aqueduc, égout, matières résiduelles)**
 - 9.1 Libération de la retenue finale de 5% et autorisation de paiement à Entreprises GNP Inc. – (Reconstruction des conduites sur le boulevard St-François – Appel d'offres # 2020-01-30);
 - 9.2 Approbation du bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2020;
- 10. Santé et bien-être (HLM)**
N/A
- 11. Urbanisme et environnement**
N/A
- 12. Loisirs et culture**
 - 12.1 Nomination et autorisation à la directrice générale de représenter la municipalité (Projet d'aménagement du terrain du futur centre de glisse);
 - 12.2 Confirmation d'embauche de Mme Nathalie Young au poste de technicienne en loisirs;
- 13. Divers**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION N° 2021-11-7951

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2021 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 tel que déposé au conseil et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance de M. Gilles Perrier et Mme Christine Bellefleur reçue le 28 octobre 2021;

5.2 Lettre de remerciements du Comité des loisirs de Lac-des-Écorces reçue le 4 novembre 2021.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En conformité avec les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal, M. Pierre Flamand, M. Serge Piché, M. Alain Lachaine, M. Éric Paiement, Mme Michelle Thomas, Mme Pascale Duquette et Mme Geneviève Brisebois déposent au Conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires en séance tenante.

RÉSOLUTION N° 2021-11-7952

6.2 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le calendrier ci-après soit **ADOPTÉ** relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront le deuxième (2^e) lundi de chaque mois (sauf exception) et débiteront à 19h :

CALENDRIER 2022		
DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
À COMPTER DE 19H		
Jour	Date	Commentaires
Lundi	24 janvier	4 ^e lundi du mois
Lundi	14 février	
Lundi	14 mars	
Lundi	11 avril	
Lundi	9 mai	
Lundi	13 juin	
Lundi	11 juillet	
Lundi	15 août	3 ^e lundi du mois
Lundi	12 septembre	
Mardi	11 octobre	Fête de l'Action de grâces le 10 octobre
Lundi	14 novembre	
Lundi	12 décembre	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7953

6.3 FERMETURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU les prescriptions de la convention collective et des contrats de travail en vigueur relativement aux congés fériés et chômés;

ATTENDU l'achalandage restreint aux services administratifs municipaux durant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE ce Conseil décrète la fermeture des bureaux des services administratifs municipaux et des bibliothèques municipales du vendredi 24 décembre 2021 au mardi 4 janvier 2022 inclusivement;

QUE les journées du 29 et 30 décembre 2021 soient rémunérées exclusivement à même les banques de temps accumulé et autres congés cumulés de chacun des employés municipaux ou par des congés sans salaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7954

6.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant advenant l'incapacité d'agir du maire, M. Pierre Flamand, pour un prochain terme de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le conseil municipal désigne le conseiller, M. Éric Paiement comme maire suppléant à compter de ce jour pour une période de 12 mois, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacances à la charge du maire;

QUE M. Éric Paiement, maire suppléant, soit également désigné comme substitut du maire à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7955

6.5 CRÉATION DES COMITÉS DE TRAVAIL LOCAUX ET ASSIGNATION DES RESPONSABILITÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU que ce Conseil souhaite remanier ses comités de travail locaux et assigner des responsabilités aux membres du conseil afin de siéger sur ces différents comités pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer les comités de travail locaux suivants et d'assigner les membres du conseil responsables de ces comités pour l'année 2022, tel qu'il appert au tableau suivant, savoir :

 COMITÉS DE TRAVAIL LOCAUX 2022		
NOM DES COMITÉS	ÉLUS NOMMÉS RESPONSABLES	ÉLUS NOMMÉS SUBSTITUTS
ADMINISTRATION ET FINANCES	M. Alain Lachaine M. Serge Piché	Mme Michelle Thomas
HYGIÈNE DU MILIEU Aqueduc, égout, matières résiduelles, service intermunicipal des eaux	Mme Geneviève Brisebois Mme Michelle Thomas	M. Éric Paiement
CULTURE Bibliothèques, activités et événement culturels	Mme Michelle Thomas Mme Geneviève Brisebois	Mme Pascale Duquette
ENVIRONNEMENT Service d'environnement et comité consultatif en environnement	Mme Pascale Duquette Mme Michelle Thomas	M. Pierre Flamand
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES Travaux publics, déneigement et patinoires	M. Alain Lachaine M. Serge Piché	M. Éric Paiement
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Mme Michelle Thomas M. Alain Lachaine	Mme Geneviève Brisebois
LOISIRS Activités, événements en loisirs, politique familiale et des aînés	M. Éric Paiement Mme Geneviève Brisebois	M. Serge Piché
RELATIONS DE TRAVAIL	M. Éric Paiement Mme Geneviève Brisebois	M. Pierre Flamand
SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE Sécurité civile, Service incendie LDE	M. Serge Piché Mme Pascale Duquette	Mme Michelle Thomas
URBANISME Service d'urbanisme et CCU	M. Éric Paiement Mme Pascale Duquette	M. Serge Piché
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides	Mme Geneviève Brisebois	Mme Pascale Duquette

QUE cette résolution remplace et abroge toute composition de comités antérieurs et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle composition de comités soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7956

6.6 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE (COBALI)

ATTENDU que selon les règlements généraux du Comité du bassin versant de la Rivière du Lièvre (COBALI), la Municipalité doit nommer un représentant auprès de COBALI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Pascale Duquette, conseillère municipale, à titre de représentante municipale auprès de COBALI.

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-21-11-7957

6.7 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 243-2020 constituant un comité consultatif en environnement;

ATTENDU que ce conseil doit nommer par résolution les membres du conseil siégeant au comité consultatif en environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Pascale Duquette et Mme Michelle Thomas, conseillères municipales, à titre de membres siégeant au comité consultatif en environnement et de nommer M. Pierre Flamand, maire, à titre de membre substitut.

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7958

6.8 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 247-2020 régissant le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil doit nommer par résolution les membres du conseil siégeant au comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Pascale Duquette, conseillère municipale, et M. Éric Paiement, conseiller municipal, à titre de membres siégeant au comité consultatif d'urbanisme et de nommer M. Serge Piché, conseiller municipal, à titre de membre substitut.

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7959

6.9 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES EAUX

ATTENDU que ce conseil doit nommer par résolution les membres du conseil siégeant au comité intermunicipal des eaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pierre Flamand, maire, à titre de membre siégeant au comité intermunicipal des eaux et de nommer Mme Michelle Thomas, conseillère municipale, à titre de membre substitut.

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7960

6.10 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE RIVIÈRE KIAMIKA

ATTENDU que ce conseil doit nommer par résolution les membres du conseil siégeant au comité du service de sécurité incendie de Rivière Kiamika;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pierre Flamand, maire, et M. Serge Piché, conseiller municipal, à titre de membres siégeant au comité du service de sécurité incendie de Rivière Kiamika et de nommer Mme Pascale Duquette, conseillère municipale, à titre de membre substitut.

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7961

6.11 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)

ATTENDU que ce conseil doit nommer par résolution un représentant et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Serge Piché, conseiller municipal, à titre de représentant de la municipalité et M. Pierre Flamand, maire, à titre de substitut afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL);

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7962

6.12 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que ce conseil doit nommer par résolution un représentant et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Geneviève Brisebois, conseillère municipale, à titre de représentante de la municipalité et M. Pierre Flamand, maire, à titre de substitut afin de siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces.

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7963

6.13 NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS DES AÎNÉS (RQA) ET DE SON SUBSTITUT

ATTENDU que ce conseil doit nommer par résolution un élu responsable des questions des aînés (RQA) et un substitut dans le cadre de la Politique municipalité amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Geneviève Brisebois, conseillère municipale, à titre d'élue responsable des questions des aînés (RQA) et M. Éric Paiement, conseiller municipal, à titre de substitut dans le cadre de la Politique municipalité amie des aînés;

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7964

6.14 NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS DE LA FAMILLE ET DE SON SUBSTITUT

ATTENDU que ce conseil doit nommer par résolution un élu responsable des questions de la famille et un substitut dans le cadre de la Politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Éric Paiement, conseiller municipal, à titre d'élue responsable des questions de la famille et Mme Geneviève Brisebois, conseillère municipale, à titre de substitut dans le cadre de la Politique familiale municipale.

QUE cette résolution remplace et abroge toute nomination précédente et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination soit faite par résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7965

6.15 NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES CHÈQUES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces, et ce pour l'année 2022, tous les documents nécessaires pour assurer la gestion de la municipalité, tels que les effets bancaires, contrats, ententes et tout autre document, savoir :

M. Pierre Flamand, maire ou M. Éric Paiement, maire suppléant

Et

Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Mme Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7966

6.16 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DE TRAVAUX – 5^e VERSION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023 COMPORTANT DES COÛTS RÉALISÉS ET DES COÛTS PRÉVUS

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit:

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation révisée de travaux version n° 5 (dossier # 1179078) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation révisée de travaux version n° 5 (dossier # 1179078) ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7967

6.17 AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-14259-10-21**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2022** ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7968

6.18 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DU 20 OCTOBRE 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES ENSEMBLE IMMOBILIER #2240 (LAC-DES-ÉCORCES)

ATTENDU que la municipalité a reçu le budget révisé 2021 du 20 octobre 2021 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides;

ATTENDU que la Municipalité doit assumer 10% du déficit annuel de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides pour l'ensemble immobilier de son territoire soit le #2240;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'APPROUVER le budget révisé 2021 du 20 octobre 2021 indiquant un déficit de 18 217 \$ de l'Office Municipal d'Habitation des Hautes-Laurentides pour l'ensemble immobilier #2240 situé dans la Municipalité de Lac-des-Écorces;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à acquitter la somme de 741 \$ à l'Office Municipal d'Habitation des Hautes-Laurentides, correspondant à 10% du déficit révisé 2021 de 18 217 \$ moins les sommes déjà versées le 13 avril de 643 \$ et le 24 septembre de 438 \$ pour les budgets révisés 2021 antérieurs;

DE S'ENGAGER à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation des Hautes-Laurentides;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-520-970-00.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7969

6.19 ADOPTION DES DÉPENSES RELATIVES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DOSSIER 00030629-1-79078(15) – 2021-04-20-38- CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-DAVID NORD

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces approuve les dépenses d'un montant de 110 586 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7970

6.20 APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX - DOSSIER # 00030653-1-79078(15)-2021-04-20-39– CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-DAVID NORD

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces approuve les dépenses d'un montant de 110 586 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7971

6.21 DEMANDE D'AUTORISATION DE TENIR UN BARRAGE ROUTIER PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB, LE 25 NOVEMBRE 2021

ATTENDU la demande adressée au Conseil par les Chevaliers de Colomb Conseil Bon pasteur, le 22 octobre 2021, d'obtenir l'autorisation de tenir un barrage routier à l'angle du boulevard St-François et de l'avenue de l'Église, le 25 novembre 2021;

ATTENDU l'autorisation obtenue du ministère des Transports le 4 novembre 2021 pour tenir ce barrage routier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil autorise les Chevaliers de Colomb Conseil Bon pasteur à tenir un barrage routier à l'angle du boulevard St-François et de la rue de l'Église, le 25 novembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7972

6.22 AUTORISATION D'ACQUÉRIR UN PORTABLE POUR LE MAIRE

ATTENDU la soumission reçue de Bélanger Électronique inc., le 17 novembre 2021, au montant de 1 099,99\$ plus les frais d'écofrais (0,80\$), de démarrage, de préparation en atelier (75,00\$), plus un taux horaire de 72,00\$ pour la configuration et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat d'un portable pour le maire de Bélanger Électronique inc., au montant de 1 099,99\$ plus les frais d'écofrais (0,80\$), de démarrage, de préparation en atelier (75,00\$) plus un taux horaire de 72,00\$ pour la configuration et les taxes applicables;

D'AFFECTER le surplus accumulé au montant de 1 450,00\$ afin d'acquitter le coût d'achat et de configuration d'un portable pour le maire de Bélanger Électronique inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7973

6.23 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PARTICIPER À UNE FORMATION SUR L'ADOPTION DE LA LOI 49 OFFERTE PAR L'ADMQ, LE 30 NOVEMBRE 2021

ATTENDU l'offre de formation en ligne sur l'adoption de la Loi 49 offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 30 novembre 2021, au montant de 125 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

D'AUTORISER Mme Linda Fortier, directrice générale, à participer à la formation en ligne sur l'adoption de la Loi 49 offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 30 novembre 2021, au montant de 125 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée et payable à même le poste budgétaire 02-130-00-346.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7974

6.24 AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU que pour respecter le *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense;

ATTENDU qu'après suivi et analyse des dépenses, certains réaménagements budgétaires se doivent d'être effectués;

ATTENDU le tableau des réaménagements budgétaires totalisant la somme de 83 750 \$ tel que préparé par la directrice du service des finances en date du 12 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil autorise la directrice du service des finances à procéder aux réaménagements budgétaires pour les montants et postes qui apparaissent au tableau daté du 12 novembre 2021, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7975

6.25 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DIMINUTION DE LA VITESSE MAXIMALE SUR LA RUE ST-JOSEPH

ATTENDU la réception de plaintes et demandes de citoyens inquiets pour leur sécurité et celle de leurs enfants résidants sur la portion de la rue St-Joseph (secteur Val-Barrette) où la limite de vitesse permise est à 90 km/heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une demande au centre de services de Mont-Laurier du ministère des Transports afin de :

- Réduire la limite de vitesse permise de 90 km/heure à 50 km/heure sur le tronçon de la rue St-Joseph (secteur Val-Barrette) afin de prolonger la limite de vitesse permise de 50 km/heure établie dans le noyau villageois jusqu'après l'immeuble situé au 178 rue St-Joseph (secteur Val-Barrette) à Lac-des-Écorces;
- Procéder à l'installation de panneaux de signalisation routière avisant la présence d'enfants et d'écoliers afin d'assurer une circulation automobile sécuritaire et ainsi éviter des accidents de la route qui pourraient impliquer des blessures aux personnes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7976

6.26 ACQUISITION D'UN SURFACEUR ET D'UN TRACEUR DE PISTE DE SKI DE FOND

ATTENDU l'offre reçue le 29 octobre 2021 de M. Gilbert Meilleur de vendre à la municipalité un surfaceur et un traceur de piste de ski de fond au montant de 1 500 \$;

ATTENDU que la municipalité souhaite aménager des pistes de ski de fond sur l'une de ses propriétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat d'un surfaceur et d'un traceur de piste de ski de fond de M. Gilbert Meilleur au montant de 1 500 \$;

D'AFFECTER le surplus accumulé au montant de 1 500 \$ afin d'acquitter le coût d'achat d'un surfaceur et d'un traceur de piste de ski de fond.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7977

6.27 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes du mois d'octobre 2021 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et/ou entériner le paiement des comptes suivants, à savoir :

Type de dépenses	Total
Dépenses mensuelles et incompressibles OCTOBRE 2021	600 219,89 \$

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

N/A

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE MUNICIPALE)

N/A

9. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC, ÉGOUT, MATIÈRES RÉSIDUELLES)

RÉSOLUTION N° 2021-11-7978

9.1 LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE DE 5% ET AUTORISATION DE PAIEMENT À ENTREPRISES GNP INC. – (RECONSTRUCTION DES CONDUITES SUR LE BOULEVARD ST-FRANÇOIS – APPEL D'OFFRES # 2020-01-30)

ATTENDU que ce Conseil octroyait un contrat à Entreprises G.N.P. inc. pour effectuer les travaux de reconstruction des conduites sur le boulevard St-François, aux termes des résolutions numéros 2020-03-7392 et 2020-07-7506;

ATTENDU la réception définitive des ouvrages et recommandation de paiement de la retenue finale de 5% rédigée par M. Alain Ryan, ingénieur de Prosept inc., le 29 octobre 2021, au montant de 41 798,92\$ incluant les taxes applicables pour les travaux de reconstruction des conduites sur le boulevard St-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, à libérer la retenue finale de 5%, soit un montant de 41 798,92\$ incluant les taxes applicables pour les travaux de reconstruction des conduites sur le boulevard St-François, à Entreprises G.N.P. Inc.;

QUE cette dépense soit imputée et payable par le remboursement du programme d'aide financière de la Taxe d'accise (TECQ).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7979

9.2 APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU le dépôt au conseil du rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable 2020 de la Municipalité de Lac-des-Écorces, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Pascale Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable 2020 et de prendre acte des recommandations du MAMH.

ADOPTÉE

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (HLM)

N/A

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

N/A

12. LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7980

12.1 NOMINATION ET AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ (PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DU FUTUR CENTRE DE GLISSE)

ATTENDU l'octroi du mandat à Mme Hélène Marcoux-Filion, ingénieure forestière pour effectuer un plan d'aménagement forestier sur le lot numéro 3 313 258 du cadastre du Québec (futur centre de glisse) aux termes de la résolution numéro 2021-08-7885 adoptée par ce conseil le 16 août 2021;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer un représentant de la municipalité afin de la représenter et d'autoriser ce représentant à signer tout document nécessaire pour l'obtention d'un statut de producteur forestier reconnu, incluant le plan d'aménagement forestier et toutes demandes d'aide financière des programmes de mise en valeur des forêts privées relativement à l'aménagement du lot 3 313 258 du cadastre du Québec (futur centre de glisse);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE DÉSIGNER ET AUTORISER Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à représenter la Municipalité de Lac-des-Écorces et à agir pour et en son nom auprès des organismes suivants, pour le projet d'aménagement de la propriété de la municipalité étant connu comme étant le lot 3 313 258 du cadastre du Québec (futur centre de glisse), à savoir:

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides (documents relatifs au statut de producteur forestier reconnu, incluant le plan d'aménagement forestier, et aux demandes d'aide financière des programmes de mise en valeur des forêts privées (PMVFP));
- La MRC d'Antoine-Labelle (demande de certificat d'autorisation relatif à l'abattage);
- Hélène Marcoux-Filion, ingénieure forestière (conseiller accrédité à la livraison des programmes PMVFP et PRTF).

D'AUTORISER Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tout document nécessaire pour l'obtention d'un statut de producteur forestier reconnu, incluant le plan d'aménagement forestier et toutes demandes d'aide financière des programmes de mise en valeur des forêts privées relativement à l'aménagement du lot 3 313 258 du cadastre du Québec (futur centre de glisse);

DE DÉCLARER que ce Conseil est informé qu'une réglementation municipale relative à l'abattage d'arbres est en vigueur sur sa propriété connue comme étant le lot 3 313 258 du cadastre du Québec (futur centre de glisse).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-11-7981

12.2 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MME NATHALIE YOUNG AU POSTE DE TECHNICIENNE EN LOISIRS

ATTENDU l'adoption de la résolution n° 2021-06-7852 par laquelle ce Conseil procédait à l'embauche de Mme Nathalie Young au poste de technicienne en loisirs;

ATTENDU que les délais de la période probatoire et d'essai sont écoulés et que les parties se déclarent mutuellement satisfaites;

ATTENDU les dispositions de la convention collective présentement en vigueur;

ATTENDU la recommandation favorable d'embauche permanente de la directrice générale, Mme Linda Fortier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE ce Conseil confirme l'embauche permanente, à compter du 31 octobre 2021, de Mme Nathalie Young au poste de technicienne en loisirs.

ADOPTÉE

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION N° 2021-11-7982

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h34.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Linda Fortier
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire